

Politique et procédures d'inscription

▷ Inscription

- La soumission de votre formulaire **ne garantit pas** une place à nos formations; les places disponibles seront assignées selon l'ordre d'inscription.
- Une confirmation sera transmise à tous les participants dans **un délai raisonnable** suivant la soumission du formulaire et du paiement.
- **Les participants ont la responsabilité** de communiquer avec l'AQPV en cas de non-réception de la confirmation.
- Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil, les participants supplémentaires seront ajoutés à une liste d'attente et en seront informés.
- Si une place se libère, nous contacterons les participants sur la liste d'attente dans l'ordre de leur inscription.
- **Pour bénéficier du tarif réduit**, assurez-vous que votre organisme ou vous-même êtes bien membre de l'AQPV avant de soumettre votre formulaire d'inscription.

▷ Paiement

- Veuillez nous faire parvenir votre paiement dans **les 10 jours** ouvrables avant le jour de la formation.
- La participation d'une personne n'est garantie que sur réception de la totalité des frais d'inscription et demeure conditionnelle au nombre de places disponibles.
- Si nous ne recevons pas votre paiement dans **les 10 jours ouvrables** avant le jour de la formation, votre place pourrait être attribuée à une autre personne inscrite sur la liste d'attente.

▷ Modifications

- Toute demande de modification d'activité ou de modification de date d'activité doit être faite par écrit à l'adresse courriel aqpv@aqpv.ca ou par télécopieur au **514-526-9951**.
- Nous vous demandons de nous informer de tout changement le plus rapidement possible.
- Des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent dans tous les cas.

- Il est possible de se faire remplacer sans frais par une autre personne à la condition de transmettre en temps utile à l'AQPV les coordonnées de cette personne.

▷ Annulation

- Toute demande d'annulation doit être faite par écrit à l'adresse courriel aqpv@aqpv.ca ou par télécopieur au **514-526-9951**.
- En cas d'annulation effectuée dans un délai de 10 jours ouvrables ou plus, la totalité des frais sera remboursée.
- Si l'annulation est effectuée dans un délai de moins de 10 jours ouvrables, l'Association remboursera 50 % des frais.
- Aucun remboursement à moins de 5 jours ouvrables de la tenue de la formation.
- Des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent dans tous les cas.
- L'AQPV se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre minimum requis d'inscriptions n'est pas atteint. Dans ce cas, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

▷ Attestation

- L'AQPV s'engage à remettre une attestation aux participants.
- Pour obtenir leur attestation, les participants devront avoir été présents aux journées de formation requises.
- Toute personne devant quitter avant la fin de l'activité ne pourra pas recevoir son attestation.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Dorra Sediri au 514 526-9037 ou à aqpv@aqpv.ca